

MÉMO CONCOURS VOIE B 2019

(la notice complète du concours est disponible sur le site du SCAV)

INSCRIPTION

Du **lundi 10 décembre 2018** au **jeudi 31 janvier 2019** inclus sur le site du Service des Concours : www.concours-ago-veto.net rubrique « Espace Concours ».

Envoi du dossier **avant le 4 février 2019** (cachet de la poste faisant foi).

Pièces du dossier :

- Fiche d'inscription téléchargée, certifiée, datée et signée
- Certificat de scolarité ou Attestation d'inscription en 3^{ème} année de Licence ou photocopie du diplôme de Licence
- Photocopie recto-verso de la pièce d'identité (valable jusqu'à fin juin 2019)
- Attestation JDC
- Attestation (s) sur l'honneur
- Candidats boursiers : photocopie de l'attestation d'attribution définitive de bourse
- Candidats pupilles de l'Etat ou de la Nation : Extrait d'acte de naissance portant la mention « pupille de l'Etat » ou « pupille de la Nation ».
- Frais d'inscription en cas de paiement par chèque (à l'ordre de l'agent comptable d'AgroParisTech)

Important : demande d'aménagements à envoyer au SCAV avant le **4 février 2019** (cachet de la poste faisant foi). Complément de dossier au plus tard le **18 février 2019** (cachet de la poste faisant foi).

DATES ET HORAIRES DES EPREUVES ECRITES

Convocation à télécharger sur le site du SCAV à partir du **lundi 8 avril 2019** :

www.concours-ago-veto.net rubrique « Espace concours ».

- Épreuve scientifique complémentaire en fonction du type de Licence et du (des) concours présenté(s).

DATE	HORAIRES	ÉPREUVES	COEFFICIENTS
Jeudi 2 mai 2019	8 h30 à 11 h30	Chimie	1
	13 h30 à 16 h30	Mathématiques-Physique	1
	13 h30 à 16 h30	Biologie	1

La rédaction doit se faire à l'encre bleue (foncée de préférence) ou noire exclusivement. Les couleurs peuvent être utilisées seulement pour les schémas ou pour améliorer la présentation.

Attention : le découpage, le collage et l'utilisation de feutres sont formellement interdits.

- Sélection sur dossier (coefficient 1) : **Une des épreuves d'admissibilité.**

DATE LIMITE DE DÉPÔT EN LIGNE DU FICHER PDF OBLIGATOIRE POUR L'ADMISSIBILITÉ: mardi 30 avril 2019

Le fichier mis en ligne au format PDF doit impérativement contenir les pièces suivantes, en respectant scrupuleusement l'ordre ci-dessous :

- Une fiche du parcours réalisé depuis le baccalauréat sous la forme d'un tableau
- La copie du relevé des notes du (ou des) baccalauréat(s) obtenu(s)
- L'ensemble des bulletins de notes obtenues depuis le baccalauréat
- Les activités extrascolaires, les stages et les expériences professionnelles doivent également être présentés sous forme d'un tableau synthétique suivi des justificatifs.

DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

Les épreuves orales auront lieu du **lundi 10 au samedi 15 juin 2019** à AgroParisTech (centre Claude Bernard)

Téléchargement du calendrier de passage à partir du **lundi 3 juin 2019** (tient lieu de convocation) : www.concours-agro-veto.net rubrique «Espace Concours »

ÉPREUVES	TEMPS DE PREPARATION	TEMPS D'INTERROGATION	COEFFICIENTS
Sciences et société	30 min	20 min	1
Entretien avec le jury	/	20 min	2

RESULTATS

Résultats d'admissibilité : **mercredi 29 mai 2019**

Résultats d'admission : **lundi 1^{er} juillet 2019**

RECLAMATIONS ET COMMUNICATION DES COPIES

- *Pour l'écrit* : vérification du report de notes du **29 au 31 mai 2019** (par mail ou courrier)

- *Pour l'oral* : - conformité au programme : dans les 48h suivant l'épreuve

- vérification du report de notes du **1^{er} au 3 juillet 2019** (par mail ou courrier)

- Demande de communication des copies : **du jeudi 4 juillet au samedi 31 août 2019** sur place ou photocopie (10 €/copie) ou envoi PDF (5 €/copie).

VŒUX ET PROPOSITIONS D'AFFECTATION

Pensez à vous informer sur l'ensemble des écoles avant de formuler vos vœux.

Liste de vœux : www.concours-agro-veto.net (plateforme commune d'inscription via la rubrique «Espace Concours ») **du lundi 10 décembre 2018 au jeudi 27 juin 2019.**

1^{er} appel : le vendredi 5 juillet 2019

2^{ème} appel : dès le jeudi 11 juillet 2019

3^{ème} appel : dès le mercredi 17 juillet 2019

Les autres appels suivront en fonction des démissions.



Les candidats doivent répondre dans un délai de 3 jours à chaque proposition

Attention :

- L'admission définitive des candidats en 1^{ère} année d'école reste subordonnée à **l'obtention du diplôme de Licence.**
- Le bénéfice de l'intégration en école n'est valable que pour **la session en cours**